

VENDREDI 4 OCTOBRE 2013 | 17H07



MES FAVORIS Tours – Poitiers

Loir-et-Cher - Environnement

## Éoliennes : le parc annulé referait-il surface ?

01/10/2013 05:46

**Un avis d'enquête publique sur un projet de parc éolien annulé en Beauce ligérienne suscite la surprise chez les élus et dans les rangs des opposants.**

Le 6 septembre dernier, les maires de La Chapelle-Saint-Martin et de Villexanton recevaient un avis d'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de onze machines au lieu-dit Les Monts Bouillon. Ce projet, présenté par la société VSB Énergies Nouvelles, étonne d'autant plus les habitants de ce secteur qu'il se trouve en Beauce ligérienne, territoire exclu par le préfet de région des zones favorables à l'énergie éolienne.

**Enquête publique du 14 octobre au 14 novembre**

L'association Tempête en Beauce s'interroge sur le bien-fondé de cette enquête publique visant une autorisation d'exploiter un parc qui n'existera pas. À moins qu'il ne s'agisse d'une réactivation du projet. « *Nous n'en savons rien pour le moment,* » nous précisait en fin de semaine dernière Marie-Christine Henriot, présidente de l'association. « *Ce projet a pourtant bien été annulé. Serait-il question d'implanter ces machines sur d'autres parcelles dans une zone autorisée ?* »

Le maire de La Chapelle-Saint-Martin a eu le fin mot de l'histoire. « *Le préfet de région a effectivement refusé le permis de construire de ce parc éolien déposé par la société VSB Énergies Nouvelles. La procédure doit suivre son cours, jusqu'à l'enquête publique. C'est une procédure classique, ordinaire,* » explique Gilbert le Moigne, premier adjoint du maire de La Chapelle. L' élu fait remarquer que cette enquête publique porte sur une demande d'autorisation d'exploiter, et non pas sur un permis de construire. « *Le gag serait qu'un droit d'exploiter soit accordé, après le refus du permis de construire !* »

L'enquête publique doit se dérouler du 14 octobre au 14 novembre. Les conseils municipaux des 13 communes concernées vont avoir à se prononcer sur cette question avant le 30 novembre. Ils auront pris le temps d'éplucher les registres déposés en mairie et de s'assurer que le pétitionnaire ne tente pas un passage en force. « *On peut se demander si ce procédé n'est pas habituel chez ces industriels, comme il l'est pour les permis de construire ordinaires. Est-ce que la société espère ainsi gagner du temps et décourager les opposants ?* » s'interroge Serge Bourgoïn, maire de Talcy.



La Beauce Ligérienne est à ce jour exclue des ZDE (Zone de développement éolien)

Henri Lemaire

Suivez-nous sur [Facebook](#)

### A lire aussi sur La NR

- ▶ [FUGUE Qui a vu le perroquet de la fleuriste ?](#)
- ▶ [Une hydrolienne en test dans la Loire](#)
- ▶ [Jeudi, risque de tempête](#)
- ▶ [Un gros calibre à Blois](#)
- ▶ [Collision mortelle sur la RN 10](#)

### Ailleurs sur le web

- ▶ [Contraception, la double protection \(INPES\)](#)
- ▶ [Conseils et astuces pour cuisiner la viande de porc \(La Viande.fr\)](#)
- ▶ [Quand et comment changer la courroie de distribution ? \(Oscaro\)](#)
- ▶ [Nicolas Bedos : la tête de lard à la gueule de bois au tribunal \(Nouvel Observateur\)](#)

[?]

Vous êtes ici : [Loir-et-Cher](#) > [Actualité](#) > [Environnement](#) > [Éoliennes : le parc annulé referait-il surface ?](#)



**LES JARDINS DE SOLOGNE**  
Découvrez nos offres du moment  
en cliquant ici



**DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS**  
Pour optimiser vos équipements et identifier les sources de déperdition de votre logement, adressez vous à de vrais professionnels artisans.

[www.synerciel.fr](http://www.synerciel.fr)



**ASSURANCE OBSÈQUES PFG**  
Dès 7,68 €/mois avec le N°1 français des services funéraires.  
Demandez votre documentation ici

[Devenir annonceur](#)